

Présent(e)s : Antoine Ivarnes, Christine Fossion, Nadège Rancon, Frédéric Roux, Yves Nicolas, Jean-Charles Fournon, Sylvie Recordier, Laurence Cocquet, Denis Teste

Pouvoir(s) :

Absent(s) : Eric Armand

Secrétaire de séance : Nadège Rancon

A l'ordre du jour

Ajout à l'ordre du jour accordé :

Délibération pour le soutien de l'EMALA

Le département a décidé de ne plus subventionner les transports pour ce type d'animation. Une majorité d'écoles, parents et professeurs, contestent cette décision en précisant que ce sont des animations du territoire. La lecture de la délibération et une présentation des actions qui vont être menées pour mobiliser le plus d'écoles possible avant le 13 février, sont faites.

La délibération de soutien est votée à 8 voix pour et 1 abstention

Convention avec les propriétaires de la parcelle A 438 pour l'agrandissement du cimetière pour une valeur de 1770€

Le terrain est encore en indivision. Avec la signature d'une convention de principe des tous les indivisionnaires, nous pouvons poursuivre la procédure d'acquisition au prix de 1€ le m². Il est bon de rappeler que nous avons déjà reçu des subventions pour ce projet. On va essayer de trouver un maître d'œuvre qui tient compte du prix du devis initial.

Rénovation des WC publics

Nous avons touché la subvention et nous devons entreprendre les travaux cette année. Frédéric Roux et Nadège s'occuperont de la supervision et du suivi des travaux.

Réflexion sur l'avenir de la poste

La situation se dégrade. La poste est ouverte ou pas souvent sans aucun préavis. Les dispositifs et engagements entre la poste et l'état ne vont pas durer indéfiniment. La possibilité la plus intéressante pour nous est d'envisager la réalisation d'une agence postale communale avec un financement pour un poste à 15 heures par semaine durant 18 ans. L'aménagement d'un lieu serait financé par la poste. A partir du mois de juillet, nous aurons besoin d'une nouvelle secrétaire. Avec Yves et Christine, nous allons voir avec les communes où cela a déjà été mis en place. Avec 11 heures de secrétariat et 15 heures pour la poste, une personne pourrait être engagée pour assurer à la fois la mairie et la poste. Le lieu choisi pour réaliser cela pourrait être fait dans l'entrée de la mairie. Si le local actuel de la poste se libère, il pourrait être loué éventuellement pour un commerce, ou être vendu, ou autre.

Il y a un amateur pour l'achat de l'appartement communal et aussi du local de la poste. La personne intéressée aimerait, pour son activité, avoir un accès direct à la cave. Si quelques travaux d'aménagement doivent être envisagés, qu'il prendrait à sa charge. Pour le local de la poste, la réflexion se prolongera avec la prise en compte que la poste y est encore logée et que d'autres possibilités d'occupation de ce local, commercial entre autre, peuvent être envisagés.

Urbanisme

Les projets sont présentés :

- Mme Cogrel, locataire de l'ancienne maison de Jean-Marie Fazende demande l'autorisation de pouvoir mettre une serre dans le terrain potager. D'une part, la zone est répertoriée en N. sur le P.L.U., à vérifier si ce type de construction est possible, et d'autre part, une autorisation du propriétaire devra être fournie.
- Raphaël Jottay a posé un permis pour un projet d'un hangar agricole de 600 m² à côté de l'autre.
- M. Mecquinion a déposé un permis pour une piscine enterrée.

Les projets ont été validés par le conseil municipal

Commune nouvelle

Une réunion de l'entente intercommunale a eu lieu et le sujet sur les communes nouvelles a été abordé. Des spécialistes peuvent venir exposer de quoi il s'agit. L'idée de faire participer tous les conseillers a été émise. Mairie Conseil ne se déplace pas dans la ruralité pour informer les conseillers. De l'avis général, l'information doit être communiquée à tous de la même manière et en même temps.

Questions diverses.

- Concernant les toilettes publiques, une demande a été faite pour qu'elles soient plus grandes avec des travaux plus conséquents que ce qui est prévu.
- Concernant l'enrobé chez Annie... et les soucis d'infiltration d'eau, depuis que l'enrobé a été fait, il a été constaté que l'eau s'infiltrait chez elle. Malgré les études qui ont démontré qu'il n'y a pas de cause à effet et que la mairie est hors de responsabilité, une décision sera prise et des travaux envisagés dans les délais de ce type de dossier.
- Nadège présente l'avancement des travaux du Sldrei.

Fin des travaux à 11h00

christine.fossion@sainte-jalle.fr